



>> édito >> actualité

Christophe PROVOT
Secrétaire adjoint
de la Chambre d'agriculture

Elevage : continuer de croire en notre métier !

Entre sécheresse, crise de l'élevage, mises aux normes et maintenant FCO, le contexte est difficile pour les éleveurs. Mais l'élevage doit rester un axe fort dans le département.

Dès cet été, la Chambre d'agriculture s'est mobilisée pour conseiller les éleveurs afin de faire face à la sécheresse : articles techniques, opérations mesure de la matière sèche aux maïs avant ensilage mais aussi information et accompagnement dans la mise en place du plan élevage.

Concernant ce dernier, malgré de nombreux effets d'annonce nous tirons un bilan plus que mitigé de ce plan : enveloppe pour le Fonds d'allègement des charges dérisoire face aux besoins, complexité pour demander un dégrèvement des taxes foncières, frilosités des banques dans la mise en place de l'année blanche....

Le 1^{er} octobre 2016, tous les élevages devront être aux normes. La Chambre d'agriculture a décidé de vous accompagner en organisant une « Université du soir », le jeudi 17 décembre après-midi à Miermaigne. Au programme : point réglementaire, valorisation agronomique des effluents d'élevage et présentation des aides auxquelles vous pouvez prétendre.

Devant ce bilan pessimiste, je veux continuer à croire en l'élevage. Nous devons apprendre à raisonner différemment sur nos exploitations pour nous adapter à un marché devenu très volatile. En alliant technique et économique, nous pourrions identifier les leviers à actionner pour diminuer nos charges et optimiser notre production.

Bilan fourrager, qualité des fourrages, optimisation des rendements, calculs de ration, valorisation des effluents d'élevage et calcul des coûts de production... Autant de services que la Chambre d'agriculture vous offre pour vous accompagner aujourd'hui et, pour demain, continuer à vivre de notre métier d'éleveur !!

Gestion des eaux : les SDAGE* 2016-2021 adoptés

Le 4 novembre dernier, les comités de bassin ont adopté les nouvelles versions des Sdage.

- **En Seine-Normandie**, adoption par 106 voix sur 134. Les représentants agricoles ont voté contre le projet de Sdage. A l'appui de leur décision : la surtransposition des réglementations, l'absence d'analyse coûts/bénéfices des mesures, la non prise en compte des distorsions de concurrence avec nos voisins européens et l'inexistence de la concertation pour la construction du programme de mesures. Les organisations agricoles n'ont pu que constater une absence d'écoute et de prise en compte des préoccupations agricoles sur le bassin Seine-Normandie.

- **En Loire-Bretagne**, adoption par 129 voix sur 166. La profession agricole s'est abstenue. Pendant 2 ans, les réseaux Chambres et Fdsea ont travaillé pour tenter de rendre vivable le Sdage pour toutes les agricultures du bassin. Mais l'agriculture a souvent été malmenée, accusée et rarement écoutée. Sur certains sujets, de réelles contraintes subsistent. Nous avons obtenu de renvoyer aux territoires les modalités de mises en œuvre. Nous devons donc être vigilants dans les instances locales de concertation.

Contact : Francis Golaz
02 37 24 45 35

* Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux

Qu'est-ce que le Sdage ?

Le Sdage est un document de planification qui définit les orientations pour une gestion équilibrée de la ressource en eau. Il fixe les objectifs de qualité et de quantité et détermine les dispositions pour atteindre le bon état des eaux.

Les décisions administratives doivent lui être compatibles.

Pour l'agriculture, il a des conséquences, par exemple sur la gestion de la fertilisation (plans d'épandage...), la protection des captages, les zones humides, l'irrigation, etc. Il influence également la politique des Agences de l'eau qui orientent les aides et les redevances pour répondre aux objectifs.

Aujourd'hui, 30 % des eaux sont en bon état et 20 % des eaux s'en approchent. **L'objectif est d'atteindre 61% des eaux de surface en bon état écologique en 2021.** À terme, ce sont toutes les eaux qui devront atteindre le bon état.

>> sommaire

Réunion technique morte saison	2
Ferti N : un conseil personnalisé	2
Le TAFTA, vous connaissez ?	3
Mes Parcelles	3
Conseil Nitrates Moins	4

● **Des formations à ne pas manquer**

La Chambre d'agriculture vous invite à vous inscrire aux formations suivantes : Réaliser son Document Unique des Risques (10 et 15 déc.), Bas volume initiation (17 et 18 déc.) et Connaître et utiliser les réseaux sociaux (11 déc.). Ces trois sessions vous permettront de renforcer vos compétences et de faire progresser votre entreprise. Comme toutes les formations, celles-ci vous ouvrent le droit à un crédit d'impôt d'environ 67 €/j.

Contact : B. de Lacheisserie
02 37 24 45 42

● **Etre tuteur d'un jeune en formation**

La formation prévue pour les futurs maîtres d'apprentissage se déroulera les 1^{er} et 8 décembre 2015 à la Chambre d'agriculture à Chartres. Vous y apprendrez comment établir une relation de confiance avec l'apprenti et étudierez la réglementation, la prévention des risques, etc. Si votre apprenti est en 1^{ère} année, vous bénéficiez d'une prime de 500 € si vous suivez ce stage. Inscrivez-vous rapidement.

Contact : Nathalie Boulay
02 37 24 45 37

● **Aires d'alimentation de captage : un bilan encourageant**

A l'issue de la première année, le bilan est encourageant pour les aires d'alimentation de captage de Maillebois, St Lubin et Tremblay. Rappelons que le plan d'action volontaire, en lien avec la qualité de l'eau, a été lancé dans le cadre du Grenelle de l'Environnement. Le 11 septembre 2015, agriculteurs et partenaires ont fait un point d'étape. 60 à 70% des agriculteurs sont déjà engagés dans la démarche. Il est important que chaque agriculteur se mobilise afin que les objectifs soient atteints et que la démarche reste volontaire.

Contact : Lucie Chesneau
02 37 24 45 48

Réunion technique morte saison : un rendez vous à ne pas manquer !

La Chambre d'agriculture organise lundi 14 décembre à 14h à la Chambre d'agriculture à Chartres sa traditionnelle réunion technique à l'attention de l'ensemble des agriculteurs.

Elle a pour objectifs de vous exposer les résultats de nos essais, vous accompagner dans la compréhension du déroulé de la campagne culturale, vous aider dans l'établissement de vos programmes d'achat morte saison et vous présenter ses axes d'études. Les instituts techniques sont associés aux présentations.

Voici quelques-unes des thématiques que nous développerons :

- Vous avez été nombreux en septembre dernier, malgré la pluie, à visiter les essais variétés et conduite culturale soja menés à Neuvy-en-Dunois en partenariat avec la coopérative Bonneval, Beauce et Perche. Nous présenterons les résultats obtenus et les enseignements à en tirer.

- Les niveaux de reliquats élevés et les doses conseillées, parfois faibles, ont beaucoup fait parler d'eux durant tout le printemps. Nous commenterons les résultats des essais courbes de réponse à l'azote et positionnement des différents outils de pilotage testés.



200 essais sont menés chaque année par les Chambres de la région Centre.

- Nous aborderons les traditionnels résultats d'essais fongicide colza, blé tendre et escourgeon : évolution des résistances en colza et en céréales, résultats produits, actualités, solutions alternatives, zoom biocontrôle, préconisations pour la prochaine campagne. N'hésitez pas à venir à notre rencontre et à nous poser vos questions !

Contact : Patricia Huet
02 37 24 45 55

Ferti-N : un conseil personnalisé pour optimiser la fumure azotée



et un gain de temps avec un document clair et facile à compléter.

Vos doses d'azote sont calculées à l'optimum technico-économique grâce au logiciel Mesp@rcelles et des références locales actualisées. Le conseil est précis, vous apportant un fractionnement au plus près des besoins des cultures et adapté à vos parcelles.

En pratique

- Délai : pour Ferti-N 2016, inscription et retour du dossier rempli avant le 10 février 2016.

- Tarifs : agriculteurs adhérents de groupes de développement : 164 € H.T ; agriculteurs hors groupes de développement : 220 € H.T

Contact : Aude Pontonnier
02 37 24 45 44

En parallèle de votre inscription à la campagne Nitrates moins, pensez au Ferti N !

Les conseillers de la Chambre d'agriculture réalisent votre plan prévisionnel de fumure afin de répondre aux exigences de la Directive Nitrates.

Le service Ferti-N vous apporte une tranquillité d'esprit en cas de contrôle

Le TAFTA*, vous connaissez ?

La commission économique de la Chambre, réunie le 18 novembre, s'est penchée sur le partenariat transatlantique de commerce et d'investissement entre les USA et l'Union Européenne, en résumé le TAFTA, acronyme anglais couramment utilisé. Trois questions pour en savoir plus.

Qu'est-ce que le TAFTA ?

Le TAFTA est un traité de partenariat de commerce et d'investissement entre les Etats-Unis et l'Union Européenne, en cours de négociation depuis le 13 février 2013. L'objectif affiché de ce traité est de limiter les barrières au commerce et aux investissements (droits de douane, harmonisation des réglementations) pour accroître les relations commerciales entre les deux zones afin de créer de la croissance et des emplois.

L'agriculture est-elle concernée par ce traité ?

Si le secteur agricole n'est pas ciblé en tant que tel dans le cadre d'un groupe de travail spécifique, plusieurs points de négociation la concernent, notam-

ment sur la sécurité alimentaire, la santé animale et végétale, les pesticides, les indications géographiques,...

Quels sont les enjeux pour l'agriculture ?

Ils sont importants. Si ce traité ouvre certaines opportunités à l'Union européenne, comme l'exportation des produits laitiers, des produits transformés et des vins et spiritueux, de nombreux risques sont également pointés tant en matière de concurrence accrue sur certains secteurs comme celui de la viande bovine que sur une convergence réglementaire qui remettent en cause notre gestion des risques ou l'information du consommateur.

Contact : Pierre Savy
02 37 24 45 74

* Trans-Atlantic Free Trade Agreement

La Commission économique

Elle se réunit deux fois par an pour traiter des questions d'actualité et de prospective. Outre le TAFTA, elle travaille sur la PAC, les bilans de récolte, les coûts de production, etc.

Mes P@rcelles : un outil personnalisé, un service de qualité

Vous recherchez un outil pour être en règle en cas de contrôle, optimiser vos apports d'intrants et suivre vos résultats technico-économiques : Mes p@rcelles, solution de gestion de vos cultures par internet, est pour vous !

• Une veille réglementaire et technique performante

Au champ ou devant votre ordinateur, vous enregistrez l'ensemble de vos pratiques ! La base « phytos » Mes p@rcelles est mise à jour toutes les semaines et vérifie vos interventions (dose, mélanges...). Avec Mes p@rcelles, vous contrôlez également votre fertilisation azotée en lien avec la dernière Directive nitrates.

• Des optimisations techniques et économiques

Aujourd'hui, l'optimisation technique est liée à l'optimisation économique. Avec le module « Economique », chif-

rez instantanément le coût de vos intrants, de vos passages et gérez vos stocks en un clic ! Nos éditions vous permettent de mieux interpréter vos résultats comptables et d'optimiser votre assolement.

• Un accompagnement complet et personnalisé

Pour vous offrir un service de qualité, l'équipe Mes p@rcelles répond gratuitement à vos questions par téléphone ou par e-mail. Elle publie des articles liés à l'actualité via le blog et les lettres d'information.

Contact : 02 37 24 46 00
mesparcelles@eure-et-loir.chambagri.fr



● Kevin Duval, géomaticien

Après une première expérience professionnelle de 4 ans, Kevin Duval a été embauché le 1^{er} août dernier au poste de géomaticien. A la Chambre d'agriculture, il a en charge l'information géographique : analyse spatiale, traitement d'images, base de données permettant la réalisation de cartes à des fins très diverses : agriculture de précision, aménagement, environnement, etc. Originaire d'Eure-et-Loir, il est titulaire d'une licence de géographie qu'il a complétée par un Master en géomatique.

Contact : Kevin Duval
02 37 24 45 72

● Arrivée d'Audrey Bouvier



Embauchée le 9 novembre dernier, Audrey Bouvier est en charge de l'animation territoriale sur les bassins de captage de Saint Denis les Ponts et Châteaudun. Elle renforce l'équipe des animateurs de bassins versants de la Chambre d'agriculture. Originaire de Haute-Savoie et âgée de 23 ans, Audrey occupe son premier poste après avoir obtenu son diplôme de Bordeaux Sciences Agro (ex-ENITA) en juillet 2015.

Contact : Audrey Bouvier
02 37 24 46 45

● Une formation pour réaliser votre DUERP*

La Chambre d'agriculture vous accompagne dans le cadre de la prévention des risques afin de vous garantir en matière de santé et sécurité à l'égard de vos salariés, quel que soit leur statut. Nous vous proposons une formation de 2 jours qui vous permettra de réaliser votre Duerp. Les deux prochaines sessions auront lieu les 10 et 15 décembre 2015 à Miermaigne et les 26 janvier et 2 février 2016 à Chartres.

Contact : Nathalie Boulay
02 37 24 45 37

* DUERP : Document unique d'évaluation des risques professionnels.

>> En bref

● Pourquoi pas du lin oléagineux de printemps pour 2016 ?

Vous cherchez une culture de printemps pour diversifier votre assolement et allonger votre rotation ? Le lin oléagineux est fait pour vous ! C'est un bon précédent pour le blé et vous aurez une gestion du désherbage plus aisée grâce à l'introduction d'une nouvelle espèce dans votre rotation. Pour la récolte 2016, Valorex* recherche de nouveaux producteurs, pour la filière Bleu-Blanc-Cœur. Via l'association Graine de lin 28, vous bénéficierez d'un suivi technique pour mener au mieux votre culture, du semis jusqu'à la récolte. Lancez-vous, la commande des semences a lieu jusqu'à fin décembre !

Contact : Aude Pontonnier
02 37 24 45 44

* Principal acheteur du lin eurélien pour l'alimentation du bétail.

Elevage : mise aux normes des exploitations

Dans le cadre de son programme des Universités du soir, la Chambre d'agriculture invite tous les éleveurs d'Eure-et-Loir à la réunion qui se déroulera le **jeudi 17 février de 13h45 à 16h** à la Maison de l'agriculture de Miermaigne. Au programme : les installations classées et la directive Nitrates, la valorisation des effluents d'élevage et les aides pour se mettre aux normes. Des sujets d'actualité alors que le 5^{ème} programme d'action Nitrates impose à tous les éleveurs d'être aux normes environnementales avant le 1^{er} octobre 2016. Le verre de l'amitié clôturera la séance.

Gérer votre fertilisation azotée avec le conseil Nitrates Moins

Teneur en protéines à respecter en céréales, obtention d'une production alliant productivité et qualité : plusieurs raisons pour opter sans hésiter pour le conseil azote de la Chambre d'agriculture qui vous permettra de remplir l'ensemble de ces critères !

Interlocuteur incontournable du conseil azoté

La Chambre d'agriculture réalise chaque année un conseil sur plus de 4 500 parcelles toutes cultures confondues (céréales, betterave, pomme de terre, colza, porte graine). Validé et mis à jour chaque année par la mise en place d'une dizaine d'essais, ce conseil vous permet d'atteindre votre objectif de rendement tout en respectant les normes de commercialisation.

Mesurer les reliquats d'azote pour mieux fertiliser

Comme présenté aux Universités du soir de février dernier, le choix variétal est le levier prépondérant pour remplir les critères rendement et teneur en protéines en blés tendre et dur. Difficile de faire machine arrière alors que la majorité des semis sont réalisés et déjà bien développés. Le second levier pour y arriver est un calcul correct de la dose à apporter.

Pour calculer votre dose prévisionnelle,

Choisir Nitrates moins, c'est :

- Un conseil fiable depuis 25 ans !
- Une analyse réalisée dans un laboratoire agréé par le ministère;
- Un conseil relu et validé par un ingénieur de la Chambre d'agriculture avant son envoi ;
- Un conseil ajusté et validé par la mise en place d'essais chaque année ;
- Un faible coût : 34,50 € par parcelle. Pour 5 parcelles analysées, seules 4 sont facturées !
- Un conseil répondant à l'obligation de la Directive Nitrates : réalisation d'au moins un reliquat d'azote par exploitation de plus de 3 ha de SAU et pour toute exploitation de plus de 50 ha de SAU, réalisation d'un second reliquat ou une estimation par un logiciel.

vous utilisez la méthode du bilan : celle-ci consiste à déduire des besoins de la plante toutes les fournitures du sol. Parmi ces fournitures, le reliquat d'azote en fin d'hiver est le plus variable, surtout pour les précédents fournissant de l'azote (pois, colza, pomme de terre,...). En 2015, le reliquat moyen en blé précédent colza était de 64 unités d'azote par hectare. Cette moyenne cache en réalité une forte disparité : 80 % des valeurs se situaient dans une fourchette allant de 31 à 113 unités par hectare ! Il est donc dans votre intérêt de connaître la valeur réelle de votre parcelle pour calculer au plus juste votre dose pour ne pas être dans une situation de sous ou de sur-fertilisation qui, dans les deux cas, sont pénalisantes.

Un conseil personnalisé

Outre le conseil de dose établi à partir de votre prélèvement de reliquat et interprété avec le logiciel Azofert® de l'INRA, nous vous proposons un fractionnement adapté : le nombre et le stade des apports seront fonction de la répartition de l'azote dans les horizons prélevés et de la dose totale à apporter. En céréales d'hiver et colza, l'état de développement des plantes est également pris en compte dans le conseil. En plus de la réception du conseil par voie postale, vous avez la possibilité de prendre contact avec un conseiller de la Chambre pour échanger avec lui sur vos niveaux de reliquats et nos préconisations.

Contacts : T. Savoie et P. Huet
02 37 24 45 61

A vos agendas

- Rendez-vous les 19, 20 et 21 janvier 2016 avec un ramassage dans votre commune.
- Ramassage complémentaire les 22, 25 et 26 janvier 2016 à Vernouillet, Chartres, Miermaigne, Châteaudun et Orgères-en-Beauce.
- A partir du 27 janvier 2016, dépôt à Chartres ou à Miermaigne.